

INSTITUT DE FORMATION « Lucien Flourey » CLERMONT	MODE OPERATOIRE Délivrance d’une autorisation d’exercer en qualité d’aide-soignant pour les étudiants en soins infirmiers	Processus finalisation V7
--	--	---

A. OBJET

Ce mode opératoire a pour objet de décrire les modalités d’obtention de l’Attestation Aide-Soignant pour travailler au cours de la formation et notamment à la fin de la L1

B. DOMAINE D’APPLICATION

Institut de Formation en Soins Infirmiers de CLERMONT de l’OISE

C. REFERENCES

Circulaire du 20/07/2011 Relative à La Mise En Œuvre du Référentiel de Formation Infirmier
Article 1 de l’arrêté du 03 février 2022 relatif aux vacations des étudiants en santé pour la réalisation des activités d’aide-soignant

D. DETAIL DES MODALITES

A la fin du stage du Semestre 2 - 2^{ème} partie (mi-juin)

L’étudiant rédige une demande par écrit qu’il remet à son formateur de suivi pédagogique.
Le cadre de santé formateur établit une liste des étudiants ayant fait la demande et qui remplissent les critères d’obtention après la 1^{ère} session du semestre 2.

(le cadre de santé formateur est garant que les étudiants remplissent les conditions)

Puis il transmet la liste au référent administratif de la promotion par mail pour suivi et traçabilité.

Le référent administratif établit les attestations sous réserve de validation par la CAC d’aout.

1^{ère} semaine de Juillet

Le cadre de santé formateur référent de suivi pédagogique remet l’attestation provisoire à l’étudiant, celle-ci est valable 2 mois en attendant la CAC d’aout qui valide les résultats de la 1^{ère} année.

Toute 1^{ère} demande effectuée par l’étudiant, au cours de la L2 ou L3 doit être vérifiée par le formateur référent de suivi pédagogique puis transmission de l’accord par mail au référent administratif de la promotion pour traçabilité.

Par la suite et au cours de sa formation, l’attestation est délivrée par le secrétariat, elle est à renouveler tous les 3 mois si nécessaire jusqu’au terme de la L3

Pour rappel les critères d'obtention de l'attestation sont les suivants :

- Validation de la 1^{ère} année de formation en ayant obtenu 48 ECTS dont 15 liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivants :
 - UE 2.10 S1 « Infectiologie hygiène »
 - UE 4.1 S1 « Soins de confort et de bien-être »
 - UE 4.3 S2 « Soins d'urgences » (FGSU)
 - UE 5.1 S1 « Accompagnement de la personne dans la réalisation de soins quotidiens »
- n'a pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'exclusion de la formation à la suite de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- n'a pas fait l'objet d'exclusion définitive pour acte incompatible avec la sécurité des personnes prises en charge après la décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

	Nom et fonction	Service(ou instance)	date
Rédaction / V1	TR Processus Finalisation	IF	07/12/2016
Vérification /présentation	MLD – BC	IF	08/03/17
Révision V2	MLD – BC	IF	Juillet 2020
Validation	SB	IF	Juillet 2020

	Nom et fonction	Service(ou instance)	date
Révision V3	VW	IF	Novembre 2020
Validation	SB	IF	Février 2021
Révision / Validation V4	TR / SB	IF	Février 2022
Révision / Validation V5	TR	IF	Novembre 2022
Révision/Validation V6	TR	IF	Novembre 2023
Révision/Validation V7	TR	IF	Juin 2025